



Pour nourrir le Sénégal,

misons sur les exploitations familiales et appuyons les!

Actualités du CNCR – juin 2018

ELABORATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LA GOUVERNANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTIONS BASEES SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE: LE CNCR DECLENCHÉ LE PROCESSUS.



Les 17 et 18 mai 2018, le CNCR à travers le Groupe de Dialogue Social et Politique (GSDP et le Comité National de l'Agriculture Familiale (CNAF) a organisé à Dakar, avec l'appui du Forum Rural Mondial un atelier méthodologique pour l'élaboration des directives volontaires sur la gouvernance des systèmes de productions basées sur l'Agriculture Familiale. Ces

directives, qui visent à encourager les politiques publiques, englobent les différentes mesures qui doivent être prises en compte par les gouvernements afin de créer un climat propice aux agriculteurs familiaux, principalement par le biais de politiques qui encouragent notamment leur accès aux ressources naturelles, aux marchés locaux et régionaux, aux services de vulgarisation rurale, aux services sociaux et financiers et l'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes aux ressources productives.

Cet atelier avait réuni une vingtaine de participants issus des organisations paysannes, de la société civile et des structures étatiques et avait pour principal objectif d'enclencher le processus de réflexion et d'élaboration des directives volontaires sur la gouvernance des systèmes de production basée sur l'agriculture familiale. De façon spécifique, il s'agissait de : (i) s'accorder sur les thématiques sur lesquelles porteront la formulation des directives, (ii) travailler sur la démarche et la méthodologie à adopter pour la construction de ces directives et (iii) s'accorder sur les prochaines étapes.

Pour ce qui est de la démarche, les participants ont proposé de partir de l'expérience sur les directives volontaires sur le foncier et sur l'alimentation pour s'inspirer et tirer des enseignements sur la méthodologie à adopter et la démarche à suivre pour l'élaboration des directives sur l'Agriculture Familiale. A cet effet, une communication de la FAO a porté sur l'origine et la démarche adoptée ainsi que la stratégie de mise en œuvre des Directives sur la gouvernance foncière. Il a été proposé de développer une approche ascendante en partant des

consultations à la base pour construire les directives ; de prendre en compte dès le départ la stratégie de mise en œuvre dans l'approche et la méthodologie et non l'inverse ; intégrer l'Etat et ses structures déconcentrées dans la dynamique ; prendre en compte dans les consultations l'ensemble des secteurs (agriculture, pêche, environnement, élevage) et le genre (femme, jeune) entre autres : la construction des DV reposera sur trois phases : Elaboration ; Approbation et Diffusion/Utilisation. Le task force de communication des organisations composant le GDSP sera déployé pour la communication sur les DV.

Pour rappel, l'idée de disposer des directives volontaires sur l'agriculture familiale est née après la déclaration de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) par l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamée en 2011 et célébrée en 2014. Réunies à Brasilia, en 2014, les organisations agricoles et rurales les plus engagées dans l'AIAF et issues des 5 continents, ont analysé les réalisations importantes de l'AIAF et les prochaines étapes permettant de continuer à renforcer l'agriculture familiale et avaient élaboré un manifeste. L'une des recommandations du Manifeste de Brasilia était de demander au Comité de Sécurité Alimentaire (CSA) «de concevoir et approuver des directives volontaires de l'agriculture familiale dans les meilleurs délais». C'est ainsi que le CNAF s'est engagé à réaliser cet objectif.

PROGRAMME LSGT FILIERE ARACHIDE : REMISE DE FONDS PAR LE CNCR D'UN MONTANT DE 24 MILLIONS A 12 GROUPEMENTS DE FEMMES.

Du 7 au 11 juin 2018, le CNCR a procédé à la remise de fonds pour 60 femmes à raison de 5 femmes au minimum par groupement pour un montant total de 2 millions par groupement soit 24 millions pour 12 groupements de femmes dans la région de Kaffrine. Ce financement rentre dans le cadre du programme « Les Savoirs des Gens de la Terre» dont le CNCR et l'UPA DI ont convenu de la mise à l'échelle sous une approche filière. C'est ainsi qu'il a été décidé d'apporter une plus-value aux initiatives du CNCR-ASPRODEB dans la filière Arachide.



Démarré depuis le mois de janvier 2017, le sous-programme 1 a permis la formation des 24 formateurs endogènes, venant de 24 exploitations familiales et de 12 groupements de base choisis par les six faîtières membres du CNCR-ASPRODEB sur les modules concernant : (i) Introduction aux LSGT, (ii) Portrait et analyse du milieu, (iii) Histoire et contexte, (iv) Citoyenneté paysanne, (v) Vers des solutions, (vi) Elaboration de projet. Au terme de la série de formation, chaque formateur endogène a élaboré un projet familial qui a été financé par le fonds 1 du sous-programme, lors de la cérémonie de remise des fonds tenue le 29 juin 2017 au Conseil départemental de Kaolack sous la présidence du Gouverneur de la région de Kaolack. C'est à la suite de cela que les 24 formateurs endogènes ont commencé la démultiplication des formations reçues au profit de 15 femmes dans chacun des 12 groupements soit un total de 180 femmes formées. C'est dans ce contexte qu'intervient cette seconde remise de fonds.

Les cérémonies de remise de fonds ont réuni au niveau de chacun des groupements tous les

acteurs impliqués au programme notamment les formateurs endogènes, 15 femmes formées, les membres du groupement, les membres des familles des femmes bénéficiaires du fonds, les représentants des 12 Organisation Paysannes de base, des six faïtières du CNCR/ASPRODEB mobilisées dans LSGT filière. Elles ont été présidées par les autorités locales et déconcentrées des localités concernées. Ces cérémonies de remise étaient aussi des occasions pour présenter les projets des femmes bénéficiaires et signer le protocole de financement de chaque femme bénéficiaire. Elles ont été également l'occasion de constater sur le terrain les effets positifs du projet dont la mise en œuvre a permis de renforcer le membership des organisations bénéficiaires. Car avec les services rendus, on note l'engagement des membres qui ont actuellement plus de motivation au sein de leurs organisations et également l'adhésion d'autres membres.

A noter que LSGT filière arachide comporte plusieurs sous programmes comme la Solidarité paysanne ; l'action paysanne démocratique ; Animation, Formation et Accompagnement ; Coopération de paysannes à paysannes ; rendez-vous filière et Événements publics «SAVOIRS PAYSANS». LSGT filière Arachide a comme cibles premières les femmes agricultrices qui sont très présentes dans les activités de production, de commercialisation et surtout dans le domaine de la transformation. Il vise globalement à apporter une contribution pour la sécurité alimentaire et le développement économique.

SOUS L'IMPULSION DU CNCR, LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE S'ORGANISE POUR CONTRECARRER L'ARRET DE LA REFORME FONCIERE ET LA CREATION DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES (ZES)



Du 11 au 12 Juin 2018, s'est tenue à Dakar, une réunion du comité technique du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) dont le CNCR assure le secrétariat. Cette réunion qui a été élargie à un pool de Juristes et experts fonciers a permis de réfléchir sur l'élaboration de la contribution du CRAFS à la législation foncière mais aussi de faire le point sur la feuille de route du CRAFS et d'identifier des

actions prioritaires. La problématique des Zones Economiques Spéciales et les autres cas d'accapement des terres ont été également identifiés comme points importants à discuter.

Sur le premier point de leur réflexion relatif à la contribution du CRAFS à la législation foncière, le CRAFS a identifié des points à approfondir pour la réforme. Il s'agit entre autres de la notion de «mise en valeur», dont on note un besoin d'une définition claire pour éviter les dérives et permettre aux Collectivités Locales de procéder à des désaffectations comme prévu par la Loi sur le Domaine National. Le CRAFS estime par ailleurs que la notion de propriété doit être adaptée au contexte sénégalais en trouvant une innovation juridique qui permettra aux populations de conserver le droit coutumier, sans recourir à des méthodes qui facilitent la marchandisation. Aussi, selon le CRAFS la notion d'utilité publique et intérêt général sont des concepts flous et vastes, instrumentalisés par l'Etat, ce qui facilite les accaparements de terres et devront par conséquent être mieux définis. Le CRAFS invite l'Etat à trancher sur la possibilité ou non pour un étranger d'obtenir une délibération au Sénégal. Toujours dans ses réflexions, le CRAFS estime qu'il est grand temps qu'on facilite aux femmes leur accès au foncier et qu'il y ait aussi prise en compte du pastoralisme dans la réforme où il existe déjà

des orientations pertinentes du Centre d'Etude, de Recherche, de Formation en Langues Africaines (CERFLA).

Dans un autre registre lié toujours au foncier, le comité technique du CRAFS et les experts fonciers ont également abordé les Zones Economiques Spéciales (ZES) créées par l'Etat et adoptées par l'Assemblée Nationale le 06 janvier 2017. Cette loi votée à l'insu de la société civile et de la population pose selon le CRAFS un problème par rapport à la continuité de la réforme foncière. Le CRAFS estime qu'avec cette loi, l'Etat ne semble plus avoir intérêt à prolonger la réforme et que si on laisse passer, toutes les terres qui sont dans les zones à haute valeur ajoutée vont être récupérées. Autant de raisons qui ont fait que le CRAFS est en train de sensibiliser les populations sur cette problématique, en même temps, il va adresser une lettre d'interpellation à l'Etat et construire des alliances larges au niveau national international pour procéder à sa dénonciation. Ses décrets d'application seront également attaqués.

De nouveaux cas d'accaparement de terres ont été également signalés, il s'agit notamment de 1000 hectares de terre attribués à un Conseiller du Président de la République au niveau de la forêt communautaire de Pakour (Kolda) ; la construction de la route Kolda-Pata qui a fait perdre aux agriculteurs leurs vergers et leurs maisons sans qu'il y ait d'indemnisation jusqu'à présent ; Le port de Ndayane, la Forêt de Bandia, les Forages dans la zone de Diender, entre autres. Pour faire face à toutes ces problématiques, le CRAFS a mis à jour sa feuille de route et maintient son étroite collaboration avec son pool d'Experts sur le foncier afin de mener le combat auprès des populations.

LE CNCR ACCOMPAGNE LE RESEAU DES VILLES ET COMMUNES VERTES ET ECOLOGIQUES DU SENEGAL DANS SA LUTTE POUR LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES NATURELLES

Conscients de leurs pouvoirs et de leur légitimité, les Maires du Réseau des Villes et Communes vertes et Ecologiques du Sénégal (REVES) s'engagent à jouer un rôle de premier plan dans la lutte pour la sauvegarde des ressources naturelles, la biodiversité et le développement durable. Ils l'ont affirmé lors de leur atelier organisé en partenariat avec le CNCR, le 20 juin à Ross Bethio et qui avait pour thème *«la sensibilisation sur la gestion foncière et sur l'économie circulaire»*.



Très sensible à cette noble cause qui constitue son combat de tous les jours, le CNCR qui a apporté son soutien technique et financier à la réussite de cet événement décide de s'investir à leur côté pour mener ensemble le combat. En effet, au Sénégal, les ressources naturelles, en particulier la terre, constituent le capital le plus précieux pour le développement harmonieux et l'épanouissement durable des générations actuelles et futures à condition que sa gestion soit saine et rationnelle.

Or, les facteurs liés aux changements climatiques et à la dégradation permanente et croissante de nos ressources naturelles par de mauvaises pratiques agricoles, le phénomène d'accaparement constituent une importante menace qui peut à termes, remettre en cause nos objectifs de développement et d'amélioration des conditions de vie de nos populations. Le code général des collectivités locales, en plus de faire des maires des représentants légitimes des populations locales, leur confère aussi des pouvoirs significatifs dans la gestion des terres

et de l'environnement. Dans un tel contexte, renforcer la capacité des maires et les appuyer à disposer des moyens techniques et financiers qui leur permettent de jouer pleinement leur rôle pour faire face à ces différents fléaux devient nécessaire et urgent.

Ainsi, grâce au CNCR, les participants à cette rencontre ont été informés et sensibilisés sur la gestion foncière et des ressources naturelles au Sénégal, notamment sur l'état d'avancement du processus de réforme foncière, sur les enjeux de la création par l'Etat en janvier 2017 d'une loi sur les zones économiques spéciales (ZES) et de recueillir leur positionnement sur cette problématique. Etant donné que ce sont eux qui accueillent les projets d'investissements, les maires du REVES ont été aussi capacités par le CNCR sur sa grille d'analyse des projets d'investissements à incidence foncière qui leur permet de mesurer le niveau de responsabilité des projets et de préserver les intérêts de leurs communautés dans leur négociation avec les investisseurs .

Afin de maintenir le partenariat, les communes du REVES ont signé une convention de partenariat avec le CNCR pour le renforcement des capacités des élus locaux sur la gouvernance foncière et le développement agricole et rural. Par ailleurs, grâce à l'appui de e-HEALTH-LIVE, les maires ont été sensibilisés sur l'économie circulaire dont l'objectif est de produire des biens et services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables. Outre les maires et leurs conseillers, cet atelier a enregistré la participation, de représentants de services techniques et de la recherche (MEED, ISRA, ANCAR, SAED, DRDR) et d'autres membres d'Organisations de la Société Civile.

GRACE A L'APPUI DE ILC, LE CNCR RENCFORCE SES CAPACITES SUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES DROITS FONCIERS EN AFRIQUE.



Du 20 au 22 juin 2018, le CNCR a participé à Kampala en Ouganda à la formation sur la couverture médiatique des droits fonciers en Afrique. Cette formation a été organisée par la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre (ILC), en partenariat avec le Centre Africain pour l'Excellence des Médias (ACME). L'objectif de cette formation était d'accélérer les rapports sur les droits fonciers, la gouvernance

foncière en Afrique en réunissant des journalistes d'investigation et des membres de la Coalition (notamment le CNCR) pour mener des enquêtes basées sur les données et fondées sur les connaissances et des plaidoyers éclairés sur les terres.

En effet, le débat sur les enjeux de la gestion foncière en Afrique se pose de nos jours avec acuité du fait surtout de l'intensification des investissements privés sur les terres. Un contexte de mondialisation économique qui s'accompagne de considérables violations des droits humains notamment les droits fonciers des communautés. Avec le soutien des décideurs politiques, les multinationales acquièrent de vastes étendues de terres en Afrique pour réaliser leurs projets d'investissement. Des terres qui sont obtenues sur la base de promesses liées à la création d'emplois locaux, de paiement d'impôts au profit de nos Etats, de la protection de l'environnement, entre autres. Toutefois, le constat révèle que de telles acquisitions foncières sont à l'origine de l'accroissement de la pauvreté dans le continent. Car, les communautés

sont dépossédées de leur premier facteur de production qui est la terre, les dédommagements pour leur déplacement ne sont pas à la hauteur des dommages causés, les promesses ne sont pas respectées, l'environnement est détruit.

Dans un contexte aussi crucial, ILC estime que le renforcement de capacités des journalistes et la facilitation de leur collaboration avec ses organisations membres qui sont défenseurs des droits fonciers des communautés sont des piliers sur lesquels, il faut s'appuyer pour mener à bien la lutte. Ainsi durant les 3 jours de formation, les experts de ILC et ACME, ont renforcé les journalistes sur les principes internationaux qui protègent les droits fonciers des communautés ; les enjeux liés au genre et la place de la coutume dans la gestion foncière en Afrique. Ils ont bénéficié également des éléments de compétences liés à l'investigation et la narration fascinante. Une grande partie de la formation s'était inspirée du manuel de Transparency International sur les enquêtes foncières et la corruption en Afrique, et a été organisée autour de la planification des enquêtes foncières, des droits fonciers et de la corruption. Les membres de l'ILC, quant à eux, ont été renforcés sur des orientations stratégiques et les formes de collaborations qu'ils doivent entretenir avec les médias. Ils ont aussi partagé des études de cas, le CNCR a ainsi partagé son travail sur l'exploitation des mines à Kédougou. Après cette formation, il a été retenu que chaque journaliste écrira au moins une histoire et ILC a prévu une petite subvention pour les accompagner dans la recherche d'histoire et la production. En outre, un groupe média ILC a été constitué pour assurer le suivi des recommandations et maintenir le lien déjà existant.

A rappeler que ILC est une alliance mondiale de la société civile et d'organisations intergouvernementales travaillant ensemble pour placer les personnes au centre de la gouvernance foncière. L'objectif commun de plus de 260 membres de l'ILC est de réaliser une gouvernance foncière pour et avec les populations au niveau national, répondant aux besoins et protégeant les droits des femmes, des hommes et des communautés qui vivent sur et à partir de la terre.

PARTICIPATION DU CNCR A L'ATELIER NATIONAL D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE SUR LA DECENTRALISATION DES FONDS CLIMAT (DFC).

En sa qualité de membre de la plateforme nationale de la décentralisation des fonds climat (DFC), le CNCR a participé à l'atelier national d'échange et de partage sur le DFC qui a eu lieu à Dakar ce 26 juin 2018. Cette rencontre a été organisée par l'Innovation Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique), qui, depuis 2015 met en œuvre le projet financé par le



Département for International Development (DFID) du Royaume Uni dans le cadre du Programme de Renforcement de la Résilience et de l'Adaptation aux Extrêmes Climatiques et aux Catastrophes (BRACED). Le DFC est un projet de Recherche-action qui cherche à promouvoir un modèle de financement décentralisé de l'adaptation au changement climatique. Il vise, entre autres, à renforcer les capacités des collectivités territoriales à mobiliser et gérer des ressources en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables.

Ce projet a permis de faire des réalisations sur l'amélioration de la prise en charge du changement climatique par les collectivités locales dans la région de Kaffrine où il est mis en œuvre. Dans cette localité 33 collectivités locales ont bénéficié de plus de 849 millions de CFA à travers notamment des activités liées à la restauration de forêt classée, à des initiatives de lutte contre les feux de brousse, à la gestion des déchets.

Le CNCR, en tant que partisan du développement à la base et du renforcement de la politique de la Décentralisation en vigueur au Sénégal soutient cette initiative et suggère l'implication des organisations paysannes dans cette initiative. Avec les compétences transférées, les collectivités locales sont responsables de la planification, de l'aménagement du territoire, de la fourniture de plusieurs services publics, de la coordination entre secteurs et parties prenantes, de la gestion de l'environnement et le financement des investissements dans les biens publics qui renforcent les moyens de subsistance et l'économie. Toutefois, ces lourdes responsabilités ne sont pas accompagnées de moyens financiers qui permettent à ces élus locaux de jouer pleinement leur rôle dans le développement de leurs terroirs et de pouvoir faire face aux changements climatiques. Dans ce contexte, le DFC est un levier par lequel les collectivités locales peuvent s'appuyer pour faire des résultats dans les stratégies d'adaptation et ainsi promouvoir leurs localités. Pour renforcer le travail du DFC, les participants à cet atelier ont proposé un élargissement de la plateforme nationale qui a été mise en place afin de favoriser la mise à l'échelle de ce modèle avec d'autres partenaires stratégiques.

1^{er} CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNEE 2018 : LE CNCR SE REMOBILISE SUR PLUSIEURS SUJETS QUI INTERPELLENT LE MOUVEMENT PAYSAN



Du 27 au 28 Juin 2018, le CNCR a tenu son Conseil d'Administration en la présence massive de ses fédérations membres (25 sur 28). A l'ordre du jour, plusieurs points de discussions.

Ainsi, après adoption à l'unanimité de cet ordre du jour, les membres du C.A ont après examen des recommandations formulées lors du dernier C. A, manifesté fortement leur satisfaction par rapport à leur état d'exécution. Pour les

recommandations non encore effectuées, des mesures ont été prises pour faciliter leur exécution. Sur un autre registre concernant les activités du CNCR durant ce semestre, les membres du C.A ont félicité l'équipe technique du CNCR dans l'exécution du projet commun du CNCR et GRET sur la protection des forêts à Médina Yoro Foulah, une zone dévastée par le trafic du bois. Toutefois, ils ont invité l'équipe technique à mieux y associer les fédérations locales membres du CNCR et les éleveurs de la localité surtout dans les activités génératrices de revenus qui pourront être de véritables alternatives à la coupe du bois.

Sur le FONCIER, le point focal foncier du CNCR, Babacar Diop, s'est félicité des efforts énormes du CNCR pour une bonne gouvernance foncière dans notre pays, il a regretté aussi la léthargie sur la réforme foncière alors qu'un travail important a été déjà fait par la société civile et les autres acteurs. Le Président Samba Gueye a fait remarquer au C.A que le foncier maritime et fluvial est en train de faire disparaître des villages, il a ainsi suggéré une mobilisation du CNCR sur cette problématique. Le C.A a également fait part de ses inquiétudes sur les Zones Economiques Spéciales et a demandé une veille sur cette

problématique. Il a été recommandé que le CNCR continue de jouer son rôle dans le CRAFS et aussi d'étudier la possibilité de créer un réseau de parlementaires sur l'agriculture.

Sur le programme Les Savoirs des Gens de la Terre (LSGT), les membres du C.A se sont réjoui de la bonne mise en œuvre de ce projet, qui selon eux fait aujourd'hui la fierté paysanne car de réelles transformations des exploitations familiales sont notées dans ses zones d'intervention. L'équipe technique du CNCR a aussi fait une présentation sur ses programmes liés au suivi des exploitations familiales ; l'animation du dialogue social et politique avec le GDSP qui regroupe les organisations paysannes et la société civile (dont le CNCR assure la présidence) ; l'appui et l'accompagnement des femmes à travers le Collège des Femmes du CNCR ; l'appui et l'accompagnement des autres plateformes membres du ROPPA à travers la mutualisation. Le Collège des Jeunes du CNCR a également fait part au C.A des dynamiques sur lesquelles, il s'est inscrit pour mieux prendre en charge leurs préoccupations. Le Secrétaire Général du CNCR a rendu compte de l'audience que le Président de la République avait accordée au CNCR le 30 Mars 2018 et de l'état d'évolution du suivi des recommandations avec le Chef de l'Etat. Sur initiative de Monsieur le Président de la République, la 1^{ère} Edition de la Journée de l'Agriculture aura lieu durant cette année 2018 ; le CA s'est engagé à prendre des initiatives pour marquer pleinement ce grand RDV des paysans du Sénégal.

Au deuxième jour du C.A, M. Jean Charles Faye, Directeur du Fonds National de Développement Agrosylvopastoral (FNDAPS) qui a été invité par le CNCR a fait une présentation des missions du FNDAPS, il a aussi fait part au C.A de son souhait de disposer d'un accompagnement du CNCR.